Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix Comté de Papineau Province de Québec

PROCÈS-VERBAL 4 décembre 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-dela-Paix, tenue le 4 décembre 2017 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana et Monique Côté et messieurs les conseillers Mike Cloutier, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschambault;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour 2017-12#01

Il est proposé par Tommy Desjardins Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux des 13 et 27 novembre 2017 2017-12#02

Il est proposé par Carol-Sue Ash Et résolu,

Que les procès-verbaux des 13 et 27 novembre derniers soient acceptés tel que rédigés, avec ajouts.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes 2017-12#03

Il est proposé par Myriam Cabana Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (15 921,90\$) et les chèques numéros 9479 à 9515 (50 020,42\$) du mois de novembre 2017, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale

Questions du public

Adoption de la date du budget 2018 2017-12#04

Il est proposé par Tommy Desjardins Et résolu,

Que le budget sera adopté lors de la séance extraordinaire du 15 janvier prochain, à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination de la firme comptable pour l'audit du rapport financier 2017 2017-12#05

Il est proposé par Mike Cloutier Et résolu,

Que l'offre de services de la firme comptable Charlebois, Gratton CPA Inc. soit acceptée pour l'audit du rapport financier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Recyc-Québec Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. 2017-12#06

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un auditeur pour la vérification (audit) des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l'obtention de redevances pour l'année 2017.

Il est proposé par Carol-Sue Ash Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l'audit des comptes ci-haut mentionnés pour l'obtention de redevances pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Ajustement des salaires 2018 des élus et des employés 2017-12#07

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau Et résolu,

Que les salaires des élus et des employés soient ajustés et augmentés selon la liste présentée au conseil;

Adoptée à l'unanimité.

Choix des dates de séances du conseil pour l'année 2018 et du budget 2018 2017-12#08

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monique Côté Et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances

4 décembre 2017

se tiendront mensuellement, à la salle municipale, le lundi et débuteront à 20 heures, à moins d'avis contraire:

15 janvier 9 juillet
5 février 6 août
5 mars 10 septembre
9 avril 1 octobre
7 mai 5 novembre
4 juin 3 décembre

QUE la séance extraordinaire pour <u>l'adoption du budget de l'année</u> 2018 par le conseil municipal se tiendra <u>le lundi 15 janvier 2018 à la salle municipale et débutera à 19 h 30</u> et que la séance ordinaire débutera à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité.

<u>Mauvaise créance</u> <u>Matricule 2677 28 9695</u> 2017-12#09

CONSIDÉRANT que cet immeuble est inoccupé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'état vétuste de la bâtisse érigée sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup trop onéreux pour la municipalité de l'acquérir;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03#06 retirant cet immeuble de la liste de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier;

CONSIDÉRANT qu'aucun paiement n'a été reçu depuis le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT la suggestion de notre auditeur, la firme comptable Charlebois et Gratton, CPA Inc.;

Il est proposé par Myriam Cabana Et résolu,

De procéder à l'inscription d'une écriture de provision pour mauvaise créance concernant cette propriété;

Adoptée à l'unanimité.

Embauche d'un journalier contractuel 2017-12#10

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'embaucher un journalier contractuel pour aider les travailleurs de la voirie dans les menus travaux d'hiver, notamment l'entretien de la patinoire et les ordures;

Il est proposé par Mike Cloutier Et résolu,

D'embaucher un journalier contractuel à l'heure pour effectuer des menus travaux d'hiver, notamment l'entretien de la patinoire et les ordures;

Adoptée à l'unanimité,

Club Quad Petite-Nation Demande d'appui financier 2017-12#11

ATTENDU que par sa lettre du 15 août dernier, le Club Quad Petite-Nation a sollicité la municipalité pour un appui financier;

Il est proposé par Myriam Cabana Et résolu, QUE la municipalité verse au Club Quad Petite-Nation la somme de 300\$ et ce, au cours du mois de février 2018;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui Municipalité de Papineauville Bureau des véhicules automobiles 2017-12#12

ATTENDU la résolution numéro 2017-11-546 de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que le Bureau des véhicules de Papineauville permet de donner un service de proximité aux gens de la Petite-Nation qui autrement, doivent se déplacer à Lachute et à Buckingham;

ATTENDU que ce bureau donne du travail directement à trois personnes de la Petite-Nation;

ATTENDU que les bureaux de Service Québec situés à La Tuque, Québec, Chisasibi, Lebel-sur-Quévillon et Roberval offrent les services pour le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules;

ATTENDU que la mission de Service Québec est d'améliorer les services aux particuliers et aux entreprises;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution susmentionnée, la Municipalité de Papineauville demande l'appui des municipalités locales afin que les services offerts par le bureau des véhicules de Papineauville soient transférés dans les bureaux de Service Québec situés à Papineauville, avec le maintien des 3 emplois qui y sont associés;

Il est proposé par Carol-Sue Ash Et résolu,

D'appuyer la demande de la Municipalité de Papineauville;

Adoptée à l'unanimité.

Frigo Quiroule
Alliance alimentaire Papineau
Demande d'appui financier
2017-12#13

ATTENDU que nous participons déjà au projet Frigo Quiroule par le temps accordé par nos employés;

ATTENDU que la livraison des repas a lieu une fois par semaine, les jeudis;

ATTENDU que ce sont des bénévoles qui assurent le transport, avec leur propre véhicule et que l'Alliance leur offre une compensation de 0,43\$ du kilomètre pour amortir l'utilisation et payer l'essence nécessaire;

ATTENDU que l'Alliance alimentaire demande notre appui financier qu'elle estime qu'une contribution de 10\$ par semaine pour 48 semaines par année, qui leur permettrait de couvrir ces frais dans la municipalité;

Il est proposé par Monique Côté Et résolu,

De ne pas participer financièrement, mais de continuer de participer au projet par le temps accordé par nos employés;

Adoptée à l'unanimité.

Ski La Seigneurie 2017-12#14

ATTENDU que Ski la Seigneurie, par l'entremise de la responsable des Loisirs de Papineau, Mélissa Brousseau, nous demande si nous désirons participer comme l'an passé, moyennant une contribution de 1 000\$ par municipalité;

ATTENDU que le 4 décembre à 19 heures, aura lieu la rencontre avec la Corporation des Loisirs de Papineau, au cours de laquelle les nouveautés et la procédure pour la nouvelle saison 2017-2018 seront établies;

ATTENDU que pour la saison 2018, Ski la Seigneurie offrira les mêmes services que l'année dernière, soit la location gratuite des skis de fond pour l'ensemble de nos citoyens et l'accès gratuit aux pistes du Château Montebello;

ATTENDU qu'en plus cette année, il y aura plus de 30 km de pistes de ski qui seront développées à Kenauk et qui seront accessibles avec la carte de ski la Seigneurie;

Il est proposé par Tommy Desjardins Et résolu,

QUE la municipalité accepte de contribuer et de verser la somme de 1 000\$ et que cette somme soit prise à même le budget du Comité des Loisirs;

Adoptée à l'unanimité.

200, rang Thomas
Matricule 2380 80 0714
Signature de l'acte de vente
2017-12#15

ATTENDU la résolution numéro 2016-11#16 concernant la contre-offre;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03#21 concernant l'acceptation de la cession de droits pas Guy St-Jean en faveur de 10119601 Canada Inc.:

ATTENDU la résolution numéro 2017-05#10 concernant l'extension de 6 mois du délai pour l'obtention du permis;

ATTENDU la résolution numéro 2017-11#13 concernant la demande de modifications de l'offre et de la contre-offre et la soumission de cette demande à Me Rino Soucy, pour examen et opinion;

ATTENDU la réception du projet d'acte de vente;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Rino Soucy, favorable à la signature de cet acte de vente préparé par Me John Lapierre, notaire;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau Et résolu,

Que le maire, Simon Deschambault et la directrice générale, Chantal Delisle, soient autorisés à signer cet acte de vente dont le projet a été soumis à la présente assemblée, devant Me Mario Laframboise, notaire, en vertu de la *Loi sur le notariat*, et tous autres documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement annuel de l'entente avec Me Rino Soucy, avocat 2017-12#16

ATTENDU que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques et ce, aux mêmes prix et conditions que l'an dernier, soit 400\$ plus taxes, nonobstant le temps y accordé et le nombre d'appels;

ATTENDU que le taux horaire en cas de demandes d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140\$ et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçu, plus taxes et déboursés;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement ni d'hébergement ne seront facturés;

Il est proposé par Mike Cloutier Et résolu,

De renouveler pour l'année 2018 cette entente avec Me Rino Soucy, avocat:

Adoptée à l'unanimité.

Plan de mise en œuvre local (PMOL) 2018-2022 Schéma de couverture de risques incendie 2017-12#17

ATTENDU que les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, chapitre 20) oblige les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre, un schéma de couverture de risques incendie (SCRI) destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU que la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et des membres du comité régional de sécurité incendie, à l'élaboration d'un document de référence fixant les objectifs de protection optimale du SCRI ainsi que les diverses stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU que les municipalités locales, conformément aux dispositions de l'article 15 de ladite Loi, ont été consultées par les autorités régionales et, invitées à faire part à la MRC des mentions des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

ATTENDU que chacune des municipalités locales ont été invitées à traduire les actions spécifiques, leurs conditions de mise en œuvre dans un plan, conformément à l'article 16 de Loi précitée;

ATTENDU que le comité local de sécurité incendie a pris connaissance de ce plan et en recommande l'acceptation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte, par la présente, le document ayant pour titre : « Le Plan de mise en œuvre local (PMOL) » daté de novembre 2006 portant sur les objectifs de protection en sécurité incendie ainsi que les stratégies y figurant, constituant l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la Sécurité incendie* et de l'article 16 de la même Loi concernant le dépôt des mesures de mise en œuvre.

QUE ce document et les intentions qu'il exprime, remplace les résolutions antérieures traitant du schéma de couverture et du plan de mise en œuvre local qui auraient pu être présentées et adoptées par le conseil municipal.

QUE ce document PMOL joint à la présente résolution soit acheminé à la MRC conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité,

Formation en éthique et déontologie Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Chantal Delisle rapporte au conseil que tous les élus ont suivi avec succès la formation en éthique et déontologie offerte par Me Rino Soucy, avocat, lequel a d'ailleurs décerné un certificat à chacun, à cet effet.

Rapport de la responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

Rapport du maire et des conseiller(ères)

Prêts et locations des salles communautaires 2017-12#18

ATTENDU que la municipalité accepte souvent de prêter les salles communautaires à des organismes;

Il est proposé par Myriam Cabana Et résolu,

QU'un contrat soit préparé mentionnant les exigences de la municipalité;

QUE les organismes qui utilisent régulièrement la salle signent un contrat à cet effet:

QUE lors de fêtes spéciales telles que soupers mensuels ou occasionnels, signent un contrat à cet effet, pour chaque événement;

Adoptée à l'unanimité.

<u>Déclarations d'intérêts pécuniaires</u> <u>Rapport de la directrice générale</u> <u>et secrétaire-trésorière</u>

ATTENDU que tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, soit au plus tard le 5 janvier 2018, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires.

Chantal Delisle rapporte au conseil que tous les élus ont déposé devant le conseil, leur déclaration d'intérêts pécuniaires et un relevé à cet effet sera transmis au MAMOT (au plus tard le 15 février).

Divers et correspondance diverse

- Lettre de La Plume, atelier d'éducation populaire.

Questions du public

<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> 2017-12#19

Il est proposé par Monique Côté Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale (Signé) Simon Deschambault
Simon Deschambault, maire

COPIE CONFORME (Signé) Chantal Delisle